

20/02/2019



TECHNIQUES

La catégorie B accessible enfin pour les ATPN grâce à la fusion ATPN / ATIOM !



Ce jour, se tenait au ministère de l'intérieur une nouvelle réunion relative à l'avenir de la filière technique au sein du M.I.

Le SNAPATI était représenté par Bénédicte VERDIN - secrétaire générale adjointe, Hugues THIBAUT - secrétaire national chargé des personnels techniques et Sabrina LHOPITAULT - secrétaire zonale Ile de France .

L'administration confirme la fusion des corps des adjoints techniques au sein du Ministère de l'intérieur au 1er janvier 2020.

Le socle de la fusion sera la proposition de modification du décret 2006-1761 du 23 décembre 2006 qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Ministériel.



Ce que ça change pour vous :

- Ouverture de l'avancement au corps de contrôleur de catégorie B (au choix et par examen professionnel)
- Mutation vers l'ensemble des périmètres PN, GN, administration centrale, préfectures et juridictions administratives
- Accès à de nouvelles spécialités : Conduite automobile, Entretien réparation des véhicules à moteur - Prévention et surveillance

Calendrier :

- Passage du projet de modification du décret en CTM (avril 2019)
- Saisine du conseil d'Etat en avril 2019
- Concertation sur le projet de circulaire commune de gestion en mai 2019
- Publication du décret modifié au début de l'été 2019

Le SNAPATSI participera à toutes les réunions relatives à la fusion et veillera à la sauvegarde des acquis sur le périmètre de la Police Nationale

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI s'engage pour vous et obtient !